



**LES PROPOSITIONS
D'AMENDEMENTS
SONT À FAIRE PARVENIR
À L'UCR-CGT
IMPÉRATIVEMENT,
AVANT LE
14 MARS 2010**

DOCUMENT D'ORIENTATION

PRÉAMBULE

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ ET UN SYNDICALISME POUR TOUS LES ÂGES

I - RETRAITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

I - 1. CONCEVOIR L'AVENIR : QUELQUES DÉFIS MAJEURS

- u Le vieillissement de la population
- u Assurer une maîtrise collective des évolutions scientifiques et techniques
- u Les enjeux environnementaux
- u La lutte contre les inégalités
- u Démocratie et citoyenneté

I - 2. SOCIÉTÉ DU RISQUE OU SOLIDARITÉ

I - 3. LA SANTÉ ET L'AUTONOMIE

- u Garantir à l'individu l'accès à des soins de qualité
- u L'enjeu du droit à la santé devient primordial
- u L'autonomie de chacun est la liberté de disposer librement de soi

I - 4. HABITAT ET CADRE DE VIE POUR TOUS LES ÂGES

- u L'habitat
- u Choisir son lieu de vie
- u Fédérer les équipements autour des parcours de vie
- u Diversifier les types de logement et d'hébergement
- u Des quartiers adaptés au vieillissement

II - LE SYNDICALISME RETRAITÉ ET SON ÉVOLUTION

- u Bâtir un syndicalisme retraité fort pour gagner des conquêtes sociales

II - 5. DÉMARCHES ET OBJECTIFS REVENDICATIFS

II - 6. REVENDIQUER DANS LES TERRITOIRES

II - 7. SPÉCIFICITÉ DE LA CGT

II - 8. TRAVAILLER À UNE DÉMARCHE DE RASSEMBLEMENT

II - 9. SYNDICALISATION ET VIE SYNDICALE

- u La continuité syndicale
- u Le déploiement de la CGT vers les retraités dans la société
- u Ouvrir le syndicalisme retraité et occuper les espaces fréquentés par les retraités
- u Développer notre communication, la diffusion de *Vie nouvelle* pour rayonner partout

II - 10. ÉVOLUTION DES STRUCTURES.

LES RETRAITÉS SONT-ILS CONCERNÉS ?

II - 11. DÉVELOPPER LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

- u Développer la FERPA
- u Le travail avec la CES

PRÉAMBULE

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ ET UN SYNDICALISME POUR TOUS LES ÂGES

P1. Le 9^e Congrès de l'Ucr entend poursuivre, approfondir, enrichir nos réflexions et notre démarche revendicative sur la place et le rôle des retraités dans la société et dans la Cgt.

P2. Cette décision prise lors de notre dernier congrès s'enracine dans la réponse aux besoins d'une population dont l'allongement de la durée de vie, en bonne santé pour le plus grand nombre, a modifié la structure démographique de la société.

P3. De 14 millions aujourd'hui, les retraités représenteront 1/3 de la population. Cela marque un corps social en pleine évolution, où se côtoient quatre générations, c'est ce que nous appelons « la révolution démographique ». Il n'existe pas de modèle quant à l'organisation et au fonctionnement d'une telle société.

P4. Entre le départ à la retraite et le moment où les forces vitales déclinent nécessitant une aide adaptée, les retraités se posent un ensemble de questions pour organiser et améliorer leur vie. Elles sont liées à l'environnement du retraité qu'il soit en ville ou à la campagne.

P5. Après la cessation d'activité salariée, le lieu de vie, le territoire prennent une place plus importante dans le quotidien du retraité.

P6. Libérés des contraintes du travail salarié et avec une vie en bonne santé qui progresse, les retraités sont actifs et entendent faire valoir leur rôle dans la société et dans la Cgt.

P7. Au cœur des solidarités familiales, aide financière, garde d'enfants, soutien scolaire, ils sont engagés dans leur quartier, dans le mouvement associatif, sont présents dans les combats politiques et sociaux, participent au développement de lien social, sont sources de création d'emplois dans le domaine des services à la personne et dans les maisons de retraite. Ils représentent une force sociale et économique qui n'est plus à démontrer.

P8. Pour le gouvernement et le patronat, les retraités servent de variable d'ajustement, d'amortisseur social, avec des discours moralisateurs au titre des solidarités, culpabilisateurs au titre des coûts dans le poids de la dette publique, et diviseurs lorsqu'ils tentent de les opposer aux jeunes générations.

P9. La crise financière qu'ils nous imposent est une véritable machine de guerre contre l'ensemble des citoyens. Elle trouve ses racines dans une nouvelle phase de la mondialisation provoquant la mise en concurrence des salariés, par une augmentation de la rentabilité du capital qui a accru la pression sur les salaires et les pensions, développé la précarité, réduit l'investissement et enfin par un



volume impressionnant de liquidités qui a permis une inflation des actifs financiers et immobiliers.

P10. Les enjeux sociétaux portés par les luttes du 1^{er} semestre 2009, auxquelles les retraités ont participé très massivement, nous permettent de mettre en avant nos propositions en faveur d'une politique industrielle, d'une politique de santé, de prévention et d'autonomie. Ils nous permettent également de porter plus fort encore le principe de la solidarité intergénérationnelle pour l'avenir des régimes de retraite dont le seul garant est le système par répartition et pour notre système de protection sociale, de relancer la consommation par l'augmentation des salaires, des minima sociaux et des pensions.

P11. Modifier le regard sur la vieillesse, c'est conquérir un nouvel environnement où l'ensemble des services seront pensés pour tous les âges : habitat, transports, services publics de proximité, des politiques de santé qui répondent aux besoins de tous, des solidarités intergénérationnelles qui jouent pleinement leur rôle où formation, culture et loisirs seront accessibles à tous.

P12. Le syndicalisme CGT dans son ensemble est un des acteurs de la transformation sociale, mais le syndicalisme spécifique retraité offre la possibilité de lutter à chaque retraité, pour une autre réponse aux besoins dans une logique du développement humain et d'un vieillissement réussi.

I - RETRAITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

I - 1. CONCEVOIR L'AVENIR : QUELQUES DÉFIS MAJEURS

I - 1. 1. Cinq grandes questions portent les grands enjeux du XXI^e siècle :

- u Le vieillissement de la population
- u Les évolutions scientifiques et techniques
- u Les enjeux environnementaux
- u La lutte contre les inégalités
- u Démocratie et citoyenneté

I - 1. 2. C'est en intervenant sur tous ces sujets, à partir des besoins, à partir d'une certaine conception de la vie humaine et de l'égalité en droits de tous que nous construirons les rassemblements et les luttes nécessaires pour assurer le devenir de l'humanité et plus particulièrement le bien-être des salariés actifs ou retraités.

I - 1. 3. Le vieillissement de la population

I - 1. 4. Le vieillissement démographique prépare l'un des changements sociaux les plus importants du XXI^e siècle.

I - 1. 5. C'est une véritable révolution démographique dont on commence seulement à mesurer les effets, même si nous avons réalisé un travail important pour permettre au plus grand nombre de s'approprier les enjeux d'une telle évolution.

I - 1. 6. Vieillir au XXI^e siècle constitue une nouvelle donne. On peut désormais se fixer l'objectif d'une avancée en âge réussie pour le plus grand nombre. C'est un formidable défi que le syndicalisme retraité peut aider à relever.

I - 1. 7. La population de la France va se partager en trois parts à peu près égales : 1/3 enfant ou en formation, 1/3 au travail, 1/3 en retraite. Ce phénomène est totalement inédit.





I - 1. 8. Face à cette évolution, patronat et gouvernement font le choix de de s'adapter en allongeant la durée du travail, en reculant l'âge de la retraite ou en organisant le cumul emploi-retraite.

I - 1. 9. Nous voulons faire un tout autre choix en faisant le pari de construire une société plus humaine en nous appuyant sur les évolutions scientifiques et techniques, sur les gains de productivité, sur un autre partage des richesses et sur une perception renouvelée du vieillissement.

I - 1. 10. La vieillesse est une construction sociale, la représentation que nous en avons est liée à la société dans laquelle nous vivons.

I - 1. 11. Aujourd'hui, notre société est conçue, organisée, autour de l'idéologie de l'homme économique: l'Homme au service de la finance en lieu et place du travail et de l'économie conçue comme réponse aux besoins individuels et collectifs.

I - 1. 12. Cette inversion d'objectifs transforme l'individu en un objet exploitable, un individu-objet qui a des ressources humaines dont on peut tirer profit.

I - 1. 13. L'allongement de la durée de la vie en bonne santé transforme les perspectives de la vie en retraite.

I - 1. 14. Cela ne devrait-il pas nous interroger sur la représentation de la vie majoritaire: un temps d'apprentissage, un temps d'application des connaissances au travail, un temps « de retrait » à la retraite?

I - 1. 15. Penser la vieillesse comme une expérience, un moment de vie avec ses spécificités.

I - 1. 16. Vieillir, c'est, à la fois perdre des capacités et disposer de capacités nouvelles et suffisantes pour continuer d'avancer.

I - 1. 17. Être vieux, c'est continuer tout simplement de vivre. C'est continuer de désirer. Et le désir n'a pas d'âge.

I - 1. 18. Ne devons-nous pas réfléchir, débattre, impulser une conception de la vieillesse qui en fasse une étape incontournable dans chaque parcours de vie?

I - 1. 19. Si nous revendiquons une 3^e partie de la vie, libérée des contraintes du travail salarié c'est pour lui donner sens. Vivre c'est vieillir. Pour permettre au plus grand nombre de bien vieillir, il ne s'agit pas tant d'imposer des règles de vie individuelles pour un vieillissement réussi mais plutôt de faire prendre conscience des choix économiques sociaux environnementaux qui conditionnent la qualité de la vieillesse et de la fin de vie.

I - 1. 20. Avant d'être une question individuelle, bien vieillir est d'abord une question collective.

I - 1. 21. Assurer une maîtrise collective des évolutions scientifiques et techniques.

I - 1. 22. Les évolutions scientifiques touchent aujourd'hui à l'évolution même de l'espèce humaine et les débats sur l'éthique prennent une importance grandissante.

I - 1. 23. De nombreuses recherches visent à compenser les déficiences et handicaps allant de l'implantation d'organes artificiels à la robotique.

I - 1. 24. Tout un champ de possibles s'ouvre, permettant de résoudre bien des problèmes liés au vieillissement.

I - 1. 25. La robotique fait des progrès considérables et sort des usines pour envahir l'espace domestique. Cela peut-être le meilleur comme le pire.

I - 1. 26. L'orientation des recherches n'est pas neutre. Ne devons-nous pas intervenir pour que ces progrès techniques se traduisent par un progrès social humain ?

I - 1. 27. **Les enjeux environnementaux**

I - 1. 28. Les changements climatiques, la crise énergétique, l'épuisement des ressources naturelles obligeront notre société à repenser son mode de développement. Ces questions concernent toutes les générations, mais elles auront un impact particulier sur la population âgée.

I - 1. 29. Pour le mouvement syndical, la transition vers une économie bas-carbone ne peut être réalisée sans véritables négociations sociales à tous les niveaux dont les retraités doivent être partie prenante. Les négociations doivent concernées aussi bien le niveau de vie que le cadre de vie (habitat, transport, services publics...)

I - 1. 30. Pour l'UCR-CGT, les enjeux sociaux et environnementaux sont liés. Il faut traiter les questions en cohérence. L'UCR-CGT fait sienne la revendication d'un développement humain durable.

I - 1. 31. **La lutte contre les inégalités**

I - 1. 32. Les inégalités se creusent à tous les niveaux. Des déséquilibres majeurs existent au niveau de la planète, au niveau européen et français. La richesse est accaparée par quelques-uns et le fossé se creuse entre les potentialités issues des progrès scientifiques et techniques et la réalité de la vie quotidienne de nombreux individus. En France, les travailleurs pauvres ont fait irruption sur la scène sociale et la pauvreté frappe à nouveau nombre de retraités.

I - 1. 33. Des discriminations liées à l'âge apparaissent (handicapé avant 60 ans, dépendant après... augmentation du tarif des complémentaires santé en fonction de l'âge... parfois, retards de prises en charge médicale...).

I - 1. 34. Alors que la solidarité collective où chacun contribue selon ses moyens et bénéficie en retour d'un droit à une couverture sociale en fonction de ses besoins a fait la preuve de son efficacité, de nombreuses mesures la remettent en cause. Pourtant, les besoins liés notamment au vieillissement grandissent.

I - 1. 35. **Démocratie et citoyenneté**

I - 1. 36. La révolution démographique pose en grand la place des retraités dans la société. Cela nous conduit à nous interroger sur la qualité de la vie démocratique pour que chacun puisse être pris en compte et participer dans un esprit de coopération entre toutes les générations.

I - 1. 37. Une société humaine est une société qui intègre toutes ses composantes. Un monde humain se doit de considérer chaque individu comme un sujet autonome et disposant de tous ses droits jusqu'à la fin de sa vie.

I - 1. 38. **Le congrès décide :**

l d'engager les luttes nécessaires pour construire dès maintenant une société pour tous les âges,

l de porter ce débat partout, dans toutes les organisations de la CGT,

l de poursuivre la réflexion sur le sens à donner au vieillissement dans la société, de travailler toutes les revendications que cela implique : moyens pour vivre, participer à la vie sociale, faire du « bien vieillir » une question de choix collectif,

l d'impulser une réflexion sur les possibilités et les enjeux des nouvelles technologies, ainsi que sur les enjeux environnementaux,



! de poursuivre la réflexion et les actions sur la construction d'une solidarité collective,

! d'appeler à rassembler et agir sur toutes les questions touchant à la santé et à l'autonomie,

! de poursuivre le débat et la réflexion sur l'évolution de la démocratie dans la société. ■

I - 2. SOCIÉTÉ DU RISQUE OU SOLIDARITÉ

I-2. 39. Au-delà des systèmes de retraite, c'est toute la protection sociale qui est interpellée.

I-2. 40. Comme toute avancée sociale, elle est objet de luttes, notamment du patronat cherchant à échapper aux cotisations sociales. La part de financement assurée par les employeurs a baissé en pourcentage alors que celle des salariés augmentait.

I-2. 41. Dans le même temps, les besoins augmentent, les prestations baissent rendant les salariés de plus en plus dépendant des régimes complémentaires.

I-2. 42. L'emploi et le niveau des salaires se dégradent. 10 % de la population bénéficient des minima sociaux.

I-2. 43. Cette situation est inadmissible, elle fragilise le système.

I-2. 44. Nous passons progressivement d'un système solidaire pour tous à un système d'assistance d'une partie grandissante de la population et au recours à des complémentaires de type assuranciel pour ceux qui le peuvent.

I-2. 45. Au cours de ces vingt dernières années, la conception même de la solidarité a évolué tendant à assimiler solidarité à assistanat.

I-2. 46. *Nous sommes face à deux conceptions opposées :*

u un système collectif solidaire

u un système individuel privé

I-2. 47. Nous proposons de protéger tous les membres de la société contre les principaux risques sociaux, même si cela peut paraître irréaliste à une partie de la population. Des besoins nouveaux sont à satisfaire (perte d'autonomie, accès aux progrès médicaux...). Une formidable bataille d'idées est à l'œuvre et elle ne porte pas seulement sur les financements.

I-2. 48. Le cadre de pensée dominant est celui du néolibéralisme dont le postulat fondamental est le primat du marché et l'affirmation que la réussite est le seul résultat d'un mérite individuel.

I-2. 49. Au-delà d'un mince filet de sécurité, l'individu ne doit compter que sur lui-même pour s'en sortir ou éventuellement sur la charité.

I-2. 50. On est aux antipodes des fondements de la Sécurité sociale. La société du risque est valorisée.

I-2. 51. L'individu doit gérer son rapport au risque. La maîtrise du risque passe du collectif à l'individuel. Sans oublier que la multiplication des risques est un marché sans limite pour les assureurs dès lors qu'ils peuvent en tirer bénéfice.

I-2. 52. C'est dans ce contexte qu'est abordé le risque perte d'autonomie.

I-2. 53. La Sécurité sociale solidaire et démocratique est à un tournant. Se donner les moyens de la faire vivre et de l'améliorer au XXI^e siècle est un enjeu majeur.



I-2.54. **Le congrès décide :**

de mener ces batailles pour une nouvelle conception de la solidarité et son financement à partir des propositions Cgt. ■

I - 3. LA SANTÉ ET L'AUTONOMIE

I-3.55. La santé est notre bien le plus précieux. La santé, c'est la vie.

I-3.56. La définition de l'Oms dit : *La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.*

I-3.57. L'accès à la santé est un droit pour chaque individu dans notre société.

I-3.58. Pour mieux prendre en charge la santé et améliorer les conditions de l'allongement de la vie, nous avons besoin d'un système de santé performant, permettant de faire bénéficier chaque individu des progrès des techniques de soins, et ce, quels que soient ses revenus.

I-3.59. Force est de constater que patronat et gouvernements successifs ont désorganisé l'hôpital, la médecine de ville, réduit l'offre et le remboursement des soins.

I-3.60. Garantir à chaque individu l'accès à des soins de qualité

I-3.61. C'est à l'État qu'il revient de garantir à chaque individu l'accès à des soins de qualité dans le cadre de la solidarité nationale quels que soient ses moyens financiers, son lieu de résidence et son origine.

I-3.62. Cette solidarité nationale, intergénérationnelle, est le socle fondamental de la Sécurité sociale.

I-3.63. L'État doit élaborer, dans le cadre d'un véritable débat démocratique, en co-responsabilité avec la Sécurité sociale, une politique nationale de santé.

I-3.64. Il s'agit de reconstruire et de développer un véritable Service public de santé.

I-3.65. L'enjeu du droit à la santé devient primordial

I-3.66. Les besoins de santé augmentent. Toutefois, vieillir n'est pas une maladie.

I-3.67. Les évolutions scientifiques et techniques ouvrent des perspectives nouvelles, qui peuvent être contrariées par les conditions de travail difficiles, l'insécurité grandissante des parcours professionnels, les difficultés des conditions de vie d'un grand nombre.

I-3.68. On est en capacité aujourd'hui de soigner nombre de maladies et de permettre de vivre longtemps avec des maladies chroniques, pour lesquelles la médecine ne vise pas à la guérison, mais à permettre de vivre le mieux possible avec une ou plusieurs maladies.

I-3.69. Notre système de santé, basé essentiellement sur le curatif, doit évoluer pour donner une place plus grande à la prévention et au suivi.

I-3.70. L'absence d'une politique ambitieuse de prévention des risques professionnels et de suivi post-professionnel, la non reconnaissance de la pénibilité au travail, l'insuffisance de la prévention des risques qu'ils soient industriels, environnementaux ou sociaux, pèse sur la santé de tous et plus particulièrement sur la santé des retraités.

I-3.71. Il est donc nécessaire de développer une politique de santé publique et de santé au travail plus importante. Politique qui contribuerait à l'amélioration de l'état de santé de tous et permettrait un vieillissement réussi pour le plus grand nombre.





I - 3. 72. Loin de ces objectifs, la loi « *Hôpital, patient, santé et territoires* » tend à minorer la place du service public de santé et inscrit le système de soins dans une logique marchande et autoritaire.

I - 3. 73. Investir dans la santé est efficace socialement et économiquement.

I - 3. 74. **L'autonomie de chacun est la liberté de disposer librement de soi**

I - 3. 75. Être indépendant moralement et intellectuellement prend toute sa valeur pour la population selon les revenus, les niveaux d'étude, et la situation sociale.

I - 3. 76. Pour autant la baisse et la perte d'autonomie sont une réalité pour une partie de la population et particulièrement chez les personnes âgées.

I - 3. 77. La limitation fonctionnelle est définie par les facultés de la personne à répondre aux gestes essentiels de la vie courante. Cette limitation d'autonomie est souvent progressive et le processus s'accélère avec l'âge. À cela s'ajoutent éventuellement d'autres restrictions fonctionnelles: difficulté à prendre des décisions, réduction de la mobilité, de l'audition, de la vision. Bien évidemment, celles-ci accélèrent les risques de perte d'autonomie et le processus de dépendance peut ainsi s'engager.

I - 3. 78. Les maladies d'Alzheimer, Parkinson et autres troubles neurologiques ont leur propre particularité de limitation fonctionnelle.

I - 3. 79. Celles-ci aboutissent souvent à un état de dépendance rendant difficile le maintien du malade à domicile.

I - 3. 80. Il est à remarquer que les liens sociaux retardent le développement des troubles et facilitent des stratégies de compensation.

I - 3. 81. Rester actif en avançant en âge, avoir des activités culturelles et de loisirs diminuent le risque de perte d'autonomie.

I - 3. 82. *Là encore deux conceptions s'affrontent:*

u Une prise en charge de l'autonomie en dehors de la Sécurité sociale, avec un financement, d'une part, public mais très diversifié et non pérenne, et d'autre part, un financement individuel et privé, complété par l'investissement des familles et la prise en compte du patrimoine.

u La prise en charge de la perte d'autonomie par les caisses d'assurance maladie de la Sécurité sociale, éventuellement complétée par une prestation complémentaire « autonomie », dans le cadre d'accords d'entreprises.

I - 3. 83. La prévention tout au long de la vie est une des données essentielles pour réduire la perte d'autonomie. Tous les spécialistes s'accordent à le dire. C'est une conception que nous devons adopter: pour l'être humain, garder toutes ses capacités d'autonomie jusqu'à la fin de la vie, doit être une exigence. Elle implique une politique nationale de santé spécifique intégrant l'éducation de la population ainsi que des mesures spécifiques dans le système de santé.

I - 3. 84. La prévention à l'hôpital est capitale: en effet l'hôpital est aujourd'hui une des premières causes de perte d'autonomie chez les personnes âgées. En cas d'hospitalisation, les personnes âgées doivent bénéficier d'un accueil et de soins spécifiques. Une formation de l'ensemble des personnels à ces réalités est indispensable.

I - 3. 85. L'aménagement du logement, de réseaux de proximité, de réseaux

familiaux, de possibilités financières, d'accès aux aides matérielles et humaines s'imposent.

I - 3. 86. Pour un réel droit d'accès à des structures sanitaires et sociales, de qualité et de proximité, des établissements de résidence médicalisés et publics devraient être construits partout où le besoin existe.

I - 3. 87. Le droit de mener une vie autonome, les moyens de vivre chez soi, les réponses adaptées et évolutives aux aléas de la vie, telles des petites unités intégrées dans les localités offrant des services adaptés, devraient être développés.

I - 3. 88. **Le congrès décide :**

I de reprendre à son compte les propositions de la CGT pour relever le défi de l'accès aux soins pour tous,

I de participer aux organismes institutionnels (CNRPA, CODERPA, CESR...),

I de promouvoir un véritable service public pour la coordination des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge. Ce service public pourrait prendre la forme de « Maison de l'autonomie ». ■

I - 4. HABITAT ET CADRE DE VIE POUR TOUS LES ÂGES

I - 4. 89. Dans une société marquée par l'éclatement géographique des familles, les personnes âgées sont particulièrement exposées à la solitude, à l'isolement.

I - 4. 90. L'habitat, le lieu de vie, sont des notions extrêmement sensibles pour toutes les générations, particulièrement pour les personnes âgées.

I - 4. 91. Chaque citoyen doit pouvoir garder sa place d'acteur social même si ses capacités physiques diminuent.

I - 4. 92. **L'habitat**

I - 4.93. Répondre aux besoins de l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés, nécessite des réponses multiples.

I - 4. 94. Les bâtiments d'habitation collectifs neufs ou bénéficiant d'une réhabilitation importante doivent être conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite, liée au handicap, à la maladie ou à la vieillesse et permettre une adaptation ultérieure plus facile des logements.

I - 4. 95. La politique de l'habitat doit intégrer les trois piliers de la politique du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

I - 4. 96. **Choisir son lieu de vie**

I - 4. 97. Il faut permettre aux personnes âgées de vieillir dans un environnement choisi, leur donner les moyens d'éviter l'isolement pour que leur fin de vie ne se passe pas dans des « ghettos ». Le problème du vivre ensemble pour toutes les générations est posé.

I - 4. 98. Le souhait d'une grande majorité des personnes âgées, même lorsque leur mobilité se restreint, est de rester dans leur environnement, de préférence dans leur domicile. Cela exige des logements et des services de proximité adaptés, des services à la personne de qualité, un accompagnement social lorsqu'il est nécessaire.

I - 4. 99. Lorsque le choix est d'intégrer un établissement d'hébergement collectif, les personnes âgées doivent y trouver vie sociale, confort, respect, soins adaptés, à des « restes à charge » abordables pour tous.

I - 4. 100. L'offre doit permettre à tous ceux qui le souhaitent de trouver une place dans une maison de retraite médicalisée publique ou à but non lucratif.





I-4.101. Fédérer les équipements autour des parcours de vie

I-4.102. Les équipements doivent s'articuler sur un réseau comprenant, sur un même site, un éventail de services et d'hébergements pour personnes âgées selon leur degré de santé.

I-4.103. Les collectivités doivent aider à fédérer les structures d'hébergement ou de services pour personnes âgées et les interventions des acteurs au niveau local.

I-4.104. Diversifier les types de logements et d'hébergement

I-4.105. Ils doivent être variés pour mieux répondre à des besoins eux-mêmes très différents.

I-4.106. Les personnes âgées vivent dans un parc de logements souvent inadapté. Les collectivités doivent agir à la fois sur la prévention, les aménagements des secteurs les plus inadaptés et informer les habitants des subventions existant pour l'amélioration et l'adaptation de leur logement.

I-4.107. Des quartiers adaptés au vieillissement

I-4.108. Il est possible d'aménager les espaces urbains et ruraux selon les principes de « l'accessibilité pour tous », en combinant soins, commerces et services.

I-4.109. Les collectivités locales, les services publics, les commerces doivent être sensibilisés aux besoins de cette population : accessibilité, siège pour l'attente, promenades aménagées, livraison à domicile...

I-4.110. Les investissements dans les domaines de l'aménagement urbain et des transports étant lourds et à long terme, le vieillissement doit être intégré très en amont.

I-4.111. Le congrès décide :

l d'interpeller les collectivités locales (villes, départements, régions), les bailleurs, sur la mise en œuvre d'une politique novatrice en matière d'urbanisme et d'habitat, permettant à toutes les générations de vivre et évoluer ensemble,

l de favoriser le développement du parc de maisons de retraite médicalisées publiques,

l de favoriser débats et rencontres ouvertes avec les professionnels,

l d'encourager les adhérents à participer aux structures de dialogue social dans les territoires. ■

II - LE SYNDICALISME RETRAITÉ ET SON ÉVOLUTION

II-112. Bâtir un syndicalisme retraité fort pour gagner des conquêtes sociales

II-113. La mission essentielle de l'Ucr est d'assumer la défense des intérêts des retraités à partir de leurs revendications spécifiques.

II-114. Une spécificité de la population retraitée est qu'elle se situe en dehors de l'entreprise. Par la force des choses, les revendications des retraités

évoluent et se modifient au gré des âges et des lieux où ils résident, sans pour autant se désintéresser des préoccupations des autres générations.

II - 115. C'est pour cela que nous avons besoin d'être au sein d'une confédération syndicale où seront pris en compte, intérêts spécifiques et intérêts généraux.

II - 116. Le nombre grandissant des retraités est un enjeu majeur pour toute la société mais aussi pour la CGT. Les deux derniers congrès de l'UCR ont permis de mettre en évidence le double aspect de cette réalité en y apportant sa propre réponse : *Construire une société de tous les âges*, et faire de la CGT *une force pour tous les âges*.

II - 117. Développer une activité syndicale à partir des revendications spécifiques et diversifiées des retraités doit permettre un épanouissement individuel et collectif pour cette période particulière de la vie.

II - 118. La conception de cette activité syndicale, les forces que nous devons déployer pour remporter des succès, nécessitent de développer une syndicalisation massive des retraités. Une telle vie syndicale ne peut se mener qu'en proximité des lieux de vie des intéressés.

II - 119. Cela implique, qu'il faut parvenir à dépasser la conception d'engagement syndical de fidélité, pour l'enrichir et mieux l'adapter aux besoins spécifiques des retraités.

II - 120. Cette démarche milite en faveur de la construction d'un syndicalisme voulu et décidé par les adhérents. Elle doit se concevoir en prenant en considération le temps que chacun voudra ou pourra lui consacrer.

II - 121. Le syndicalisme retraité a de réelles possibilités de se développer dès lors que l'on travaillera au développement de la démocratie.

II - 122. Dynamiser notre démarche revendicative, faire vivre la section syndicale, le syndicat avec les syndiqués, se préoccuper de la proximité appelle à revisiter nos modes de vie et nos structures syndicales propres aux retraités.

II - 5. DÉMARCHES ET OBJECTIFS REVENDICATIFS

II - 5. 123. La retraite symbolisait pour beaucoup une « vie nouvelle », le repos social, une trêve de l'affrontement avec le patronat, une vue différente du besoin de syndicat !

II - 5. 124. La situation sociale des retraités aujourd'hui, les objectifs du gouvernement français ou de l'Europe, les visées patronales impliquent des luttes sociales fortes aussi chez les retraités.

II - 5. 125. Il y a donc nécessité de travailler à des revendications spécifiques aux retraités

II - 5. 126. Vivre dignement sa retraite, c'est avoir une pension qui permette à chacun de satisfaire ses besoins élémentaires, c'est maîtriser sa vie, assurer son indépendance, sa couverture sociale, ses projets...

II - 5. 127. Pouvoir se loger, se soigner, se cultiver, se former, bénéficier de services de proximité, lutter contre les inégalités, repenser la vieillesse, les solidarités, construire une cité pour tous les âges sont autant de champs revendicatifs à investir. Cela nécessite de donner un caractère permanent à notre démarche ancrée sur la réponse aux besoins diversifiés des retraités.

II - 5. 128. Le pouvoir d'achat est la première revendication des retraités.

II - 5. 129. Depuis 1993 (décret Balladur et loi Fillon), les pensions ont perdu 22 % par rapport au SMIC et 16 % par rapport à l'évolution du salaire moyen.





II - 5. 130. 53 % des retraités ont un revenu inférieur à 1200 €. 64 % des femmes perçoivent une pension inférieure à 900 €. (*Sources Gisserot en 2004*)

II - 5. 131. Refusant d'être la variable d'ajustement ou l'amortisseur social du gouvernement et du patronat, les retraités poursuivent l'action : pour l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires avec un minimum de pension au SMIC, pour le maintien et l'augmentation de la pension de réversion, pour l'augmentation des minima sociaux, pour la reconquête d'une protection sociale et solidaire.

II - 5. 132. Augmenter les retraites participe au développement économique et permet aux retraités d'être les acteurs du changement des rapports sociaux.

II - 5. 133. Dans le cadre de la décentralisation, il faut réfléchir aux transferts de compétences, qui portent des enjeux revendicatifs et les lieux de dialogue social au niveau des territoires.

II - 5. 134. Il faut conjuguer le travail revendicatif immédiat et une réflexion plus large sur les réponses aux besoins, comme par exemple, les maisons de retraite. Comment mener de pair les revendications pour assurer un nombre de places suffisant, des conditions d'hébergement, de soins améliorés dès maintenant et développer une réflexion grand angle sur les besoins et moyens nouveaux pour faire évoluer la maison de retraite vers un autre espace de vie?

II - 5. 135. L'année 2010 va être déterminante sur l'enjeu retraite et la défense du droit à la retraite.

II - 5. 135.bis. Les enjeux en rapport avec le système de retraite, la répartition solidaire, les droits et conditions pour accéder à la retraite, l'âge de départ et les ressources pour financer la retraite, ne sont pas absents des préoccupations et des exigences formulées par les retraités.

II - 5. 135.ter. En nous appuyant sur nos propositions pour bien vivre la retraite, nous avons toute notre place et un rôle à jouer afin de renforcer les convergences d'intérêts entre actifs et retraités. Il faut gagner notre participation aux mobilisations pour assurer à tous l'avenir du droit, du système et des moyens pour la retraite.

II - 5. 136. **Le congrès décide :**

! *S'approprier et faire vivre les repères revendicatifs CGT et UCR.* ■

II - 6. REVENDIQUER DANS LES TERRITOIRES

II - 6. 137. Poursuivre les luttes sociales des retraités au niveau du pays, implique aussi de regarder ce qui a bougé ces dernières décennies.

II - 6. 138. En effet, les institutions politiques ont changé avec notamment la montée en puissance de l'intercommunalité, la création des régions, la construction européenne.

II - 6. 139. Les compétences de l'État et des collectivités territoriales ont été modifiées par deux grandes lois de décentralisation.

II - 6. 140. Enfin l'Europe intervient de plus en plus dans la vie quotidienne des retraités.

II - 6. 141. Que l'on soit d'accord ou pas avec les lois de décentralisation, les transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales ont eu lieu!



II - 6. 142. Aujourd'hui les régions sont responsables des politiques de développement économique, de la formation professionnelle, des lycées, des transports voyageurs SNCF, des schémas de santé etc.

II - 6. 143. Les départements gèrent le social (RMI, RSA) une partie du réseau routier, les collèges, la dépendance (maisons retraite, Apa)...

II - 6. 144. Communes, communautés d'agglomération ou de communes gèrent développement économique, voirie, santé, culture, sports, écoles, traitement des déchets...

II - 6. 145. Souvent à côté de ces institutions politiques ou pour élaborer certaines politiques publiques ont été créés des organismes de dialogue social territorial. Le CESR pour la région, les conseils de développement pour les pays ou agglomérations, les CODERPA pour les besoins des personnes âgées, les comités de ligne pour les transports voyageurs...

II - 6. 146. Dans toutes ces institutions, le syndicalisme, dont la CGT, est invité à siéger. Au fil des années la CGT essaie de porter dans ces instances une démarche liant défense des intérêts des salariés, négociations, propositions.

II - 6. 147. Cette présence dans les lieux de dialogue social n'a d'intérêt que si les organisations de retraités de la CGT portent au quotidien revendications et propositions. Certaines ont commencé en revendiquant la construction de maisons de retraite publiques, du personnel suffisant et qualifié, des services aux personnes âgées, l'accueil en foyer...

II - 6. 148. La pratique de dialogue social en territoire implique des droits et des devoirs entre l'organisation syndicale et son représentant. L'aide de l'organisation au mandat est indispensable. Le compte-rendu du mandat vers l'organisation aussi. Cet échange est un apport autant pour le mandat que pour l'organisation. Ces relations renvoient à la « *Charte confédérale des élus et mandatés* ».

II - 6. 149. Les besoins des retraités ne se limitent pas à la fin de vie ou au moment de la dépendance.

II - 6. 150. Les retraités ont aussi des revendications sur les questions de services publics de proximité, d'habitat, de politique de la ville, de transport.

II - 6. 151. De fait, l'activité revendicative dans les territoires devient incontournable et pose en grand le développement du syndicalisme retraité.

II - 6. 152. Les besoins des retraités ne se limitent pas à ceux relatifs aux besoins quotidiens ou à la fin de vie.

II - 6. 153. Ils ont aussi besoin de lien social et d'occuper richement et pleinement leur temps. Ils sont demandeurs de culture et de pratiques culturelles, de loisirs, de sport. Ils ont droit à l'évasion par les voyages et les vacances.

II - 6. 154. C'est en répondant à ces besoins, que l'association loisirs et solidarité des retraités (LSR) peut être un facteur de « continuité syndicale » au moment du passage à la retraite, et même du renforcement du syndicalisme retraité.

II - 6. 155. La démarche sociétale devient incontournable et va de pair avec l'activité revendicative retraitée.

II - 6. 156. **Le congrès décide :**

| *de dynamiser une démarche revendicative en territoire,*

| *d'investir tous ces lieux de dialogue social,*

| *de siéger dans les organismes de dialogue social,*

| *d'engager une réflexion commune dans les régions entre les USR, la fédération et les associations locales LSR. ■*

II - 7. SPÉCIFICITÉ DE LA CGT



II - 7. 157. Chacun a pu mesurer le chemin parcouru par le syndicalisme spécifique aux retraités dans la CGT depuis la création de l'UCR en 1969. Il s'est transformé, au sein de la CGT, complétant son côté fidélité, par une démarche revendicative très diversifiée alliant l'individu et le collectif, la profession et l'interprofessionnel, l'Europe et le monde, prenant en compte les enjeux sociétaux.

II - 7. 158. Ainsi donc parmi la population retraitée coexistent : associations de loisirs et de solidarité, amicales, syndicats confédérés et les prémices de partis politiques voulant représenter les retraités.

II - 7. 159. La nécessité de rendre plus fort, plus efficace le syndicalisme retraité Cgt se pose aujourd'hui. Système de retraite, système de santé et de soins sont de réels enjeux de société qui concernent tous les salariés qu'ils soient en activité, sans emploi ou en retraite.

II - 7. 160. *Faire le choix du syndicalisme retraité pour porter des revendications spécifiques à une catégorie c'est faire les choix délibérés :*

- u de défendre ses revendications et agir face aux pouvoirs,
- u des besoins face aux profits,
- u d'agir en solidarité avec les autres catégories et générations.

II - 7. 161. La conception de la société de tous les âges doit devenir l'affaire de toute la CGT.

II - 7. 162. S'il revient à l'UCR et à ses organisations d'affiner leur démarche revendicative, de s'adresser aux retraités et de se renforcer, il lui revient également de faire partager à toute la CGT les enjeux du défi démographique et de la place des retraités dans la société, afin qu'elle fasse évoluer sa démarche et ses rapports avec son organisation spécifique de retraités. Ceci pour construire une CGT de tous les âges.

II - 7. 163. Il faut poursuivre et développer l'intégration des retraités dans les groupes de travail confédéraux à l'exemple de ce qui s'est fait sur la retraite, la santé, l'autonomie...

II - 7. 164. Une rencontre bureau confédéral, UCR a décidé d'une feuille de route commune. Enfin, le 49^e Congrès confédéral a évoqué le défi démographique et la place des retraités dans les territoires.

II - 7. 165. Ces pistes de travail et ces réflexions sont-elles suffisantes ou faut-il les enrichir ?

II - 7. 166. La solidarité intergénérationnelle doit prendre le pas sur le chacun pour soi ou l'opposition entre catégories.

II - 7. 167. Les retraités ne sont plus au travail et ont besoin de points de regroupements, d'ancrages, de rassemblements d'une autre nature que les actifs. D'autre part, une majorité n'ont plus d'entreprise. Ne convient-il pas de le prendre en compte dans l'évolution des structures ?

II - 7. 168. Ne faut-il pas envisager d'avoir des syndiqués actifs et retraités à égalité de droit et de devoir ?

II - 7. 169. Pouvons-nous envisager une CGT où chaque syndiqué compterait pour une voix ?



II - 7. 170. Cette question est posée par des syndiqués retraités. Elle fait référence au calcul des voix dans les statuts confédéraux :

! Pour les actifs : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles

! Pour les retraités : 1 voix pour 20 cotisations mensuelles

Modifier cette disposition ne vise ni à influencer sur les orientations et décisions du congrès, ni à revendiquer une plus grande représentation dans les organismes de direction confédéraux. Compter pour un, être syndiqué à part entière est pour le syndiqué retraité CGT une question de justice, de légitimité et de démocratie.

II - 7. 171. **Le congrès décide :**

! *de travailler au sein de la confédération pour construire une CGT de tous les âges.* ■

II - 8. TRAVAILLER À UNE DÉMARCHE DE RASSEMBLEMENT

II - 8. 172. Pour avoir l'ambition de gagner de nouvelles conquêtes sociales, deux questions nous sont posées : celle liée au renforcement, à la syndicalisation et celle au développement d'un syndicalisme citoyen et rassemblé.

II - 8. 173. L'unité syndicale pour l'action est une des clés de la réussite.

II - 8. 174. 2009 aura été marqué par une démarche unitaire que l'on peut qualifier d'historique.

II - 8. 175. Huit confédérations syndicales ont su se rassembler au-delà de leurs divergences et construire une plate-forme revendicative en cinq points pour être force de propositions alternatives pour une issue à la crise. Même si cette unité reste aujourd'hui fragile et fluctuante, elle permet aux salariés, dans les entreprises, de trouver un point d'appui au développement des luttes.

II - 8. 176. Depuis le dernier congrès, l'unité syndicale entre confédérations de retraités a fait des progrès importants, et au global, la participation dans les luttes devient plus forte.

II - 8. 177. Chacun sait que le travail unitaire reste un processus, certes indispensable, mais parfois fragile ou compliqué.

II - 8. 178. Les UFR ou les USR se heurtent à des difficultés remontant parfois à l'histoire et aux rapports entre militants d'organisations différentes, pour autant le travail unitaire a progressé et demande pugnacité pour le poursuivre.

II - 8. 179. Face au « vide » que crée le départ en retraite, la syndicalisation et l'adhésion à des associations permettent la resocialisation institutionnelle et la citoyenneté.

II - 8. 180. Depuis la mise en œuvre de politiques publiques spécifiques en direction de la vieillesse, le développement d'associations de retraités est venu concurrencer la structure syndicale jusqu'alors dominante en matière d'organisation des retraités. (*rapport Laroque - documentation française, Conseil économique et social*)

II - 8. 181. D'abord simples clubs de loisirs, ces associations, au cours des années 1980-1990, en réaction aux politiques publiques de revenus, de retraite et de santé ont commencé à se regrouper et à se structurer pour peser sur l'action de l'État.

II - 8. 182. Nous devons rester attentifs à leur poids grandissant dans la société et à leur possible volonté de répondre aux préoccupations revendicatives des retraités de manière strictement catégorielle, âgiste, corporatiste, mettant ainsi à mal la solidarité intergénérationnelle.

II - 8. 183. Comme avec les organisations syndicales, l'UCR-CGT n'a-t-elle pas à construire une stratégie de concertation, voire de rassemblement avec les associations, permettant de renforcer une démarche revendicative ?

II - 8. 184. Le congrès décide :

! que la démarche unitaire et de rassemblement, reste la stratégie fondamentale de l'UCR-CGT à tous les niveaux,

! d'engager une réflexion pour des contacts avec le monde associatif. ■

II - 9. SYNDICALISATION ET VIE SYNDICALE

II - 9. 185. Le 8^e Congrès de Dijon avait placé au centre de ses décisions l'enjeu du renforcement.

II - 9. 186. Force est de constater que nous n'avons pas réussi à relever ce défi. L'UCR compte 117 000 syndiqués, soit une nouvelle baisse de ses effectifs, alors que le 8^e Congrès avait souligné la stabilité atteinte par notre organisation. Il faut cependant souligner, que dans ce contexte, il y a des organisations qui progressent.

II - 9. 187. Or, les départs actuels à la retraite sont massifs et vont se poursuivre pendant dix ans.

II - 9. 188. Il y a urgence à développer la continuité syndicale.

II - 9. 189. Il y a urgence à se déployer en grand pour s'adresser et gagner des forces nouvelles parmi les 14 millions de retraités que compte notre pays.

II - 9. 190. La continuité syndicale

II - 9. 191. Des organisations et militants consacrent beaucoup d'énergie à garder les syndiqués lorsqu'ils partent en retraite.

II - 9. 192. Sans doute leur nombre est encore trop limité et ne permet pas d'obtenir des résultats positifs pour tous.

II - 9. 193. Sans doute le travail réalisé par les militants est insuffisant pour répondre aux enjeux. Obtenir des meilleurs résultats passe par un engagement plus grand des syndicats d'actifs.

II - 9. 194. La continuité syndicale est une question complexe, parce qu'il faut démontrer l'utilité de rester syndiqué à la retraite.

II - 9. 195. La bataille pour la continuité syndicale suppose d'autres arguments, une autre communication, des plans de travail ambitieux partagés entre actifs et retraités, notamment au niveau de la formation des futurs retraités.

II - 9. 196. Pourquoi certains affichent-ils un fort taux de continuité syndicale et d'autres aucun ? N'y a-t-il pas des expériences à analyser, à faire partager, à généraliser ?

II - 9. 197. Le déploiement de la Cgt vers les retraités dans la société

II - 9. 198. Il y a 14 millions de retraités aujourd'hui. Les statistiques prévoient 20 millions dans vingt ans.

II - 9. 199. Le rapport des retraités avec leur entreprise change une fois le travail quitté. Pour autant, le retraité continue d'avoir une vie sociale.

II - 9. 200. La question de l'adhésion et des rapports avec la Cgt ne peut plus se concevoir seulement à partir des enjeux professionnels.





II - 9. 201. Certains retraités restent liés à l'entreprise (régime spécial de retraite, comité d'entreprise, mutuelle, œuvres sociales...), mais leur nombre diminue relativement. Comme l'ensemble des retraités, leurs préoccupations sont aussi d'une autre nature.

II - 9. 202. Les retraités sont confrontés aux enjeux essentiels de société, tels que pouvoir d'achat, protection sociale, services publics... Ils sont aussi confrontés à la vie quotidienne dans leur quartiers, localité, département... La syndicalisation massive des retraités passera nécessairement par un déploiement de la CGT vers les retraités là où ils sont et tels qu'ils sont!

II - 9. 203. Ouvrir le syndicalisme retraité et occuper les espaces fréquentés par les retraités

II - 9. 204. Le syndicalisme retraité change, évolue. Il y a lieu de le faire percevoir tel qu'il est : divers et varié dans sa composition, uni sur des valeurs fortes, différent d'une amicale ou association, attentifs aux besoins multiples qui se manifestent.

II - 9. 205. Cette activité doit se traduire par une meilleure présence des collectifs militants dans les espaces fréquentés par les retraités. C'est souvent sur le marché, devant un service public ou un commerce que nous pouvons aller à leur rencontre.

II - 9. 206. Cette présence régulière abordant des besoins spécifiques peut conduire à une activité syndicale de retraités dans un territoire concerné. Ce travail est déjà commencé dans certains territoires. Parfois, par les sections multi professionnelles. Parfois, c'est une ou plusieurs sections professionnelles qui génèrent une dynamique territoriale.

II - 9. 207. Déployer une vie syndicale de qualité avec plus de syndiqués qui s'engagent.

II - 9. 208. Comment serons-nous plus efficaces, plus visibles, plus utiles à la fois sur le plan revendicatif, de la syndicalisation, de la mobilisation et du succès des actions engagées sans une implication du plus grand nombre de syndiqués. Des syndiqués en phase avec la CGT et ses propositions; des syndiqués qui donnent des moyens à la CGT en réglant leurs cotisations, afin de tendre, dès que possible, vers le 1 %, des syndiqués « bien dans leurs baskets » et dans leur tête, heureux de militer à la retraite.

II - 9. 209. Comment prend-on en compte la spécificité du « militantisme » à la retraite, et notamment la question de la continuité de l'activité, de l'animation et du travail en commun?

II - 9. 210. Un des moyens pour y parvenir, c'est celui du contact que nous avons avec les militants. Quelles sont les dispositions prises pour qu'ils participent à la vie syndicale? Comment sont-ils informés, formés et avec quelle démarche en direction notamment des futurs retraités? Comment sont démultipliés nos contacts avec eux pour qu'ils soient en capacité eux-mêmes de le faire autour d'eux?

II - 9. 211. Développer notre communication, la diffusion de Vie nouvelle pour rayonner partout

II - 9. 212. Développer, déployer notre syndicalisme avec la pleine participation des syndiqués nous oblige à repenser les moyens dont nous disposons pour faire connaître les propositions de la CGT. Cela suppose un espace communication plus incisif, plus à même de répondre au jour le jour aux attaques dont sont l'objet les retraités. Les moyens modernes (Internet, courriel) doivent être utilisés et développés. Comment développer nos moyens, nos outils et notre presse syndicale qui sont déployés en matière de communication?



II - 9. 213. Comment travaille-t-on au rayonnement et au développement de la diffusion du magazine de l'Ucr *Vie nouvelle*?

II - 9. 214. Dans la bataille des idées qui fait rage, l'Ucr-Cgt possède un atout unique dans le paysage du syndicalisme retraité français: son magazine *Vie nouvelle*.

II - 9. 215. *Vie nouvelle* doit être au cœur de l'activité de toutes les organisations.

II - 9. 216. Sa diffusion est de la responsabilité de chaque organisation parce que c'est un outil utile pour les syndiqués, pour l'activité, pour la syndicalisation, pour les retraités eux-mêmes.

II - 9. 217. Il doit être présent dans toutes les initiatives prises pour gagner une diffusion allant au-delà du syndiqué.

II - 9. 218. *Pour cela il convient:*

- u d'abonner, en plus de la cotisation, chaque syndiqué pour un euro de plus par mois,
- u de créer un poste de diffusion dans chaque section,
- u d'offrir ou proposer un abonnement à tout syndiqué « actif » partant à la retraite, de développer la vente et la lecture de *Vie nouvelle* parmi les futurs retraités et dans les syndicats d'actifs.

II - 9. 219. Une diffusion massive de *Vie nouvelle* participe au développement de notre démarche revendicative, à la syndicalisation, au rayonnement du syndicalisme spécifique retraité, mais aussi à la promotion de la presse sociale et syndicale française.

II - 9. 220. **Le congrès décide:**

- l de construire des plans de travail commun entre actifs et retraités sur la continuité syndicale, notamment la formation des futurs retraités,
- l de se déployer vers les 14 millions de retraités pour appeler au renforcement de la Cgt,
- l de tendre le plus vite possible au 1 %,
- l de faire participer l'ensemble des syndiqués à la vie syndicale pour en faire de réels acteurs,
- l d'engager un vaste plan de travail pour augmenter la diffusion de *Vie nouvelle*. ■

II - 10. ÉVOLUTION DES STRUCTURES LES RETRAITÉS SONT-ILS CONCERNÉS ?

II - 10. 221. Le congrès confédéral a réfléchi et décidé de l'évolution des structures syndicales. Les retraités doivent-ils observer ce débat ou au contraire apporter leur contribution à partir de leur réalité et de leur expérience? Nous optons résolument pour le second choix car la réflexion est déjà commencée ainsi que plusieurs expériences!

II - 10. 222. Cela dit, rien n'empêche d'être réaliste et de mesurer que quatre professions (Mine-Énergie, FAPT, Cheminots, Métallurgie) représentent plus de 65 % des effectifs retraités dans la Cgt. Les sections multiprofessionnelles en organisent 8 %, 27 fédérations (UFR) ne totalisent donc qu'environ 30 % de nos syndiqués. Il y a forcément là, un large champs de syndicalisation à ex-



plorer. Cela pose de nombreuses questions : comment contacter les personnes issues de ces professions ? où sont elles ? comment les accueillir ? quelles structures ? quel fonctionnement ? quelles activités leur proposer ?

II - 10. 223. Gouvernement et patronat réforment sans cesse les retraites pour durcir les conditions de départ et faire baisser considérablement le montant des pensions.

II - 10. 224. Les retraités vont être plus nombreux à vivre plus longtemps. La seule réponse apportée par le gouvernement et le MEDEF est de vouloir ajuster par le bas les avantages sociaux.

II - 10. 225. Il faut se rendre à l'évidence : en retraite il nous faut continuer de lutter, il nous faut être syndiqué plus nombreux à la CGT pour être plus fort. Notre démarche revendicative doit s'enrichir, parfois se transformer. Notre vie syndicale, nos structures doivent accompagner ces évolutions.

II - 10. 226. Quand on est en retraite, le lien avec l'entreprise évolue. Pour quelques-uns grâce au statut, à la mutuelle, au comité d'entreprise ce lien perdure. Pour d'autres, ce lien est plus épisodique plus distant. Pour d'autres encore, il est inexistant car l'entreprise est fermée, trop loin, il n'y a pas de CE de mutuelle ...

II - 10. 227. À l'inverse, le retraité vit de plus en plus dans son quartier, son territoire.

II - 10. 228. Si les problèmes de l'entreprise, des salariés en activité l'intéressent encore, il les appréhende différemment.

II - 10. 229. Les syndiqués retraités doivent construire une structure qui leur permette de mener réellement une activité revendicative spécifique.

II - 10. 230. L'activité revendicative doit porter de manière cohérente, revendications territoriales, sociétales.

II - 10. 231. La solidarité entre retraités et avec les salariés en activité reste un des fondements essentiels de notre syndicalisme spécifique.

II - 10. 232. Le travail en commun entre sections professionnelles d'un même territoire et sections multiprofessionnelles est à rechercher en permanence en créant, si nécessité, des unions locales de sections de retraités.

II - 10. 233. Plutôt que de laisser des syndiqués retraités isolés au sein d'un syndicat d'actifs ou dans une union locale, pourquoi ne pas créer un syndicat multi professionnel de retraités ?

II - 10. 234. Le congrès décide :

de participer à la réflexion confédérale sur l'évolution des structures syndicales propres aux retraités, en lien avec les syndicats, les structures territoriales et professionnelles. ■

II - 11. DÉVELOPPER LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

II - 11. 235. La mondialisation financière et économique pèse de plus en plus lourdement sur les politiques sociales nationales. L'Europe influence ces politiques en matière de retraite (âge, niveau des retraites, couverture sociale...).

II - 11. 236. Pour être efficace, le syndicalisme spécifique retraité doit tisser des liens, des coopérations et agir dans l'unité avec les organisations syndicales européennes et mondiales. Le syndicalisme retraité a des difficultés objectives à l'échelle internationale, du fait que 75 % des pays du monde n'ont pas de système de retraite. La CSI trouvera son efficacité à partir du travail syndical dans les grands ensembles régionaux : Amérique du Sud et du Nord, Asie, Afrique, Europe avec la CES et la FERPA.

II - 11. 237. Développer la FERPA

II - 11. 238. Développer la FERPA, son utilité et son efficacité y contribuera.

II - 11. 239. Dans toute l'Europe le défi démographique est posé. Les systèmes sociaux sont en crise et appellent à une nouvelle répartition des richesses. Les retraités doivent se mobiliser et intervenir dans chacun de leur pays à partir de leurs particularités, tout en recherchant les convergences de leurs revendications. Même si les systèmes sociaux sont très différents d'un pays à l'autre, partout les retraités sont considérés plus comme une charge que comme une richesse.

II - 11. 240. Il est donc de l'intérêt des retraités européens de travailler ensemble sur leurs droits, que ce soit en matière de pensions, de santé ou de prise en charge de la perte d'autonomie.

II - 11. 241. L'enquête réalisée par la FERPA sur les ressources des retraités en Europe démontre bien que si les situations ne sont pas égales d'un pays à l'autre, tous les retraités sont touchés.

II - 11. 242. L'élaboration d'un « *Nouveau pacte social - droits des retraités et personnes âgées - Défense et amélioration des pensions* » par la FERPA met en valeur les revendications des retraités de toute l'Europe face à la dégradation de leur situation.

II - 11. 243. La construction de la conférence internationale en avant congrès valide la démarche de l'UCR pour un travail en bilatéral avec différents pays européens dans le cadre de la FERPA. Elle montre la nécessité du travail à l'échelle européenne sur des questions concrètes qui interpellent chacun des pays et l'Union européenne.

II - 11. 244. Le travail avec la CES

II - 11. 245. L'UCR défend l'idée d'un travail convergent actifs/retraités, à l'échelle européenne comme à l'échelle française. Il faut que la CES et la FERPA construisent ensemble une réponse économique et sociale globale.

II - 11. 246. Le syndicalisme européen, pas plus qu'un autre ne peut considérer que les salariés, seuls, pourront modifier durablement les choix actuels. Les intérêts des salariés actifs et retraités sont indissociables, au risque d'affaiblir notre efficacité et de prêter le flanc à des démarches de division, voire d'opposition facilitée par l'allongement de la durée de vie et l'augmentation du nombre de retraités.

II - 11. 247. Des millions de syndiqués, ce n'est pas une force négligeable dans le combat à mener. C'est ensemble qu'il faut travailler, salariés et retraités contre la régression sociale et pour relever le défi du développement durable.

II - 11. 248. L'UCR-CGT souligne l'importance de donner à la CES une dimension retraité. Pour ce faire, elle propose à la FERPA d'organiser, dans la CES, un débat sur la question du défi démographique et de l'importance pour les salariés de travailler avec les retraités. C'est une des clés pour l'efficacité du syndicalisme européen.

II - 11. 249. Le congrès décide :

! de poursuivre et de développer la démarche avec la FERPA.

! de poursuivre et de développer la démarche de travail en bilatéral avec les organisations européennes.

! de faciliter et d'amplifier cette démarche, par un travail transfrontalier qui doit être engagé ou développé lorsqu'il existe, avec les syndicats des autres pays. ■

